

Rapport de
Réunion



CONFÉRENCE PROSPÉRITÉ AFRIQUE 2017

Accra, Ghana, Septembre 2017



Pan African Chamber of
Commerce and Industry

Distribution: Générale



LES RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE PROSPÉRITÉ AFRIQUE 2017

La liste des principales recommandations de la Conférence Prospérité Afrique 2017 a été compilée au cours de la réunion de deux jours tenue à Accra, au Ghana, du 12 au 13 septembre 2017. Elle met en exergue les propositions des communautés commerciales visant à faire avancer la ZL-EC. Elle offre également l'occasion de réfléchir et d'apporter une perspective critique sur le potentiel économique et les défis de l'Afrique.

Les recommandations de la réunion sont les suivantes:

Engager le secteur privé

1. La CPACI devrait prendre l'initiative de rédiger la proposition visant à créer le Panel Africain du Commerce et de l'Investissement (PACI) qui représente les différents intérêts du secteur privé, tels que les chambres de commerce et d'industrie, les conseils d'entreprises, les associations industrielles et autres organisations commerciales similaires établies pour agréger et articuler les points de vue du secteur privé, identifier les domaines prioritaires et pour promouvoir la coopération économique et l'intégration dans la formulation des politiques continentales. Le PACI sera composé de membres du milieu des affaires, désignés par les chambres de commerce nationales en consultation avec d'autres associations professionnelles équivalentes et organismes gouvernementaux.
2. Chaque chambre de commerce nationale, en consultation avec des organisations commerciales équivalentes et les organismes gouvernementaux appropriés, devrait désigner jusqu'à trois dirigeants d'entreprises qui seront appelés à consulter ou à fournir des contributions aux négociations de la ZL-EC.
3. La CPACI servira de Secrétariat du PACI pour appuyer les objectifs et les activités du Panel. Les références au Panel Africain du Commerce et de l'Investissement devraient être incluses dans la ZL-EC.
4. La CPACI devrait s'efforcer de convoquer le Premier Conseil Africain des Affaires avant la fin de 2018.

Renforcement des capacités des chambres de commerce continentales et régionales

5. Étant donné que les négociations commerciales représentent actuellement une question très complexe qui nécessite non seulement des réductions tarifaires, mais aussi des problèmes techniquement complexes tels que les droits de propriété intellectuelle, la protection de l'environnement et les droits du travail, conduisant souvent à la re-régulation et à la déréglementation de l'économie. Une participation significative à la négociation commerciale nécessite donc un haut niveau d'expertise technique. Les gouvernements et les partenaires internationaux devraient soutenir la CPACI, les chambres régionales et les associations pour renforcer les liens avec les gouvernements et assumer le rôle de coordinateur pour l'ensemble du secteur privé.
6. Les gouvernements et les entreprises devraient établir un point focal national dans chaque pays pour suivre, évaluer et produire des rapports sur la ZL-EC. Le secteur privé devrait systématiquement surveiller et signaler les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale.
7. Les gouvernements nationaux sont fortement encouragés à utiliser leur dialogue public-privé (DPP) national sur les politiques commerciales, y compris leurs comités nationaux de facilitation du commerce, pour formaliser la collaboration gouvernement-entreprise et suivre les négociations de la ZL-EC.
8. Les négociateurs de la ZL-EC devraient veiller à ce que les processus de développement de la ZL-EC tiennent compte de la question du genre dans l'ensemble des processus d'accords commerciaux.
9. Les gouvernements devraient veiller à ce que l'équilibre entre les sexes dans l'équipe de négociation de la ZL-EC soit assuré.
10. La CPACI en collaboration avec des partenaires devrait organiser une conférence des femmes africaines dans le commerce - pour aider les femmes dans les affaires à découvrir la valeur de faire des affaires avec la ZL-EC.

11. Les milieux scolaires devraient rapidement introduire aux jeunes le concept d'entrepreneuriat et de travail indépendant comme option de carrière. La formation à l'entrepreneuriat devrait donc être suffisamment adoptée. Les outils, les ressources et le matériel d'information pour soutenir l'esprit d'entrepreneuriat des jeunes devraient être facilement disponibles et les entreprises devraient soutenir ces programmes en fournissant des ressources, des stages et des possibilités d'encadrement.

Facilitation du commerce

12. La libre circulation des personnes physiques qui fournissent des services devrait être abordée avec priorité, y compris grâce à des programmes de voyageurs fiables, à la rationalisation des exigences et procédures de visa.

13. Les règles d'origine et les procédures qui accompagnent la ZL-EC devraient être TRÈS simples et facilitant le commerce.

14. La CPACI devrait entreprendre une étude pour évaluer les arrangements préférentiels dans les pays bénéficiaires, y compris des études de cas de pays et de produits sélectionnés pour déterminer le soutien requis, y compris le soutien juridique, visant à aider les exportateurs africains à faire face aux normes techniques qui affectent le commerce et à pénétrer des marchés d'intérêt croissant tels que les produits biologiques.

15. Dans le domaine de la facilitation du commerce, la ZL-EC devrait avoir des engagements concernant les horaires d'ouverture des ports, l'établissement et la maintenance des Postes frontalières uniques (OSBP) et des Guichets Uniques, la création de programmes d'opérateurs autorisés en vue de faciliter le commerce régional, la promotion de l'utilisation de processus / procédures électroniques ou en ligne, l'interopérabilité et le partage de l'information auprès des douanes et d'autres organismes frontaliers entre les pays africains.

16. Le gouvernement devrait prioriser les domaines de la coopération sanitaire et phytosanitaire.

17. La CPACI devrait entreprendre la cartographie des institutions nationales et régionales de RAD existantes.

18. Les investisseurs privés devraient soutenir la croissance de la navigation côtière pour stimuler le commerce régional.

19. S'assurer que l'arbitrage est accessible en renforçant le soutien institutionnel. Les chambres de commerce offrent une excellente base pour le développement de ces institutions, mais nécessitent un développement et un soutien. De plus, la facilitation (médiation) devrait être disponible en tant que mécanisme qui résout la plupart des différends commerciaux.

Renforcement de la capacité de production

20. Les gouvernements devraient faire fonctionner l'AGOA en améliorant son impact en réduisant à zéro tous les tarifs sur les exportations agricoles des pays éligibles à l'AGOA

21. Le Forum des entreprises UE-Afrique devrait changer son format actuel et se concentrer davantage sur le contact entre les entreprises ou le commerce entre les entités commerciales européennes et africaines.

Financement commercial pour le commerce intra-africain

22. Les gouvernements africains devraient accélérer la convergence macroéconomique nécessaire à une monnaie unique dans l'ensemble des sous-régions et du continent;

23. Les institutions financières devraient faire davantage pour tenir compte des besoins des PME lorsqu'elles introduisent des règlements sur le système financier, notamment en simplifiant les règles de financement et les procédures liées aux exportations;

24. Les institutions financières devraient faire davantage pour rationaliser les procédures de prêt pour soutenir les PME.

I. OUVERTURE ET INTRODUCTION

La Conférence Prospérité Afrique (CPA) s'est tenue à Accra, au Ghana, les 12 et 13 septembre 2017. Le thème de la Conférence était: «La zone de libre-échange continentale (ZL-EC): Explorer les possibilités d'engagement des entreprises en Afrique».

Après avoir salué les délégués, Nana Dr. Appiagyei Dankawoso 1er, Président de la Chambre Panafricaine du Commerce et de l'Industrie et de la Chambre de commerce et d'industrie du Ghana, a noté que la réunion était la première de son genre à être organisée par le secteur privé pour mieux comprendre l'accord de la ZL-EC et examiner le rôle du secteur privé dans la légitimité des accords commerciaux et en assurer leur soutien au niveau national. Il a noté que la ZL-EC est l'un des outils les plus puissants dont nous avons besoin pour contribuer à l'avancement de l'Afrique et a appelé à de nouvelles formes de collaboration entre les entreprises et le gouvernement.

L'Ambassadeur Albert Muchanga, Commissaire pour le commerce et l'industrie à l'Union africaine a réaffirmé que les négociations sur le texte juridique établissant la zone de libre-échange continentale (ZL-EC) seront conclues d'ici décembre 2017, telles que décidées par l'Assemblée des Chefs d'États et de gouvernements de l'Union africaine. Il a expliqué que «Lorsqu'elle sera établie, la Zone de libre-échange continentale offrira d'immenses possibilités d'engagement des entreprises en Afrique. Nous aurons un marché intégré de 55 pays avec une population combinée d'environ 1,2 milliard de personnes et un produit intérieur brut total d'environ 3,4 mille milliards US... Cette étape unique de promotion du commerce intra-africain réduira les coûts et augmentera le choix et la demande du consommateur ».

Le David Luke, Coordinateur du Centre de politique commerciale africaine de la CEA, a également souligné le rôle du secteur privé dans la mise en œuvre de la ZL-EC. Il a exhorté le secteur privé à être prêt à profiter du marché continental élargi fourni par la ZL-EC. Il a également souligné que nous devrions veiller à ce que les femmes et les jeunes, qui jouent un rôle important dans le commerce informel entre les pays africains, soient mieux placés pour participer et bénéficier de la ZL-EC.

Alan John Kwadwo Kyerematen, ministre du Commerce et de l'Industrie de la République du Ghana a donné le discours d'ouverture de cette année et a profité de l'occasion pour souligner l'importance de la ZL-EC. Il a souligné que la ZL-EC est un accord important qui fournira des avantages économiques et stratégiques aux pays africains et que ces avantages se développeront au fil du temps. Il a ajouté: «En tant qu'africains, nous devons rester unis pour tirer parti des avantages mutuels de la création de l'ambitieuse ZL-EC »

Ce rapport fournit un résumé des discussions de la réunion d'Accra et des recommandations qui y sont issues.



II. OÙ SOMMES-NOUS AVEC LES NÉGOCIATIONS DE LA ZL-EC

L'intégration régionale a été accueillie par les pays africains comme une stratégie de développement importante depuis leur indépendance. Le programme de développement du continent, avancé par l'Union africaine (UA), est basé sur l'intégration régionale, y compris la formation d'une Communauté économique africaine (CEA). Cela a été énoncé dans le Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique de 1980 et le Traité d'Abuja de 1991. La feuille de route de l'intégration régionale en Afrique considère les communautés économiques régionales (CER) comme les éléments constitutifs de la CEA.

Lors de sa 18^{ème} session ordinaire en janvier 2012 à Addis-Abeba, sur le thème «Renforcer le commerce intra-africain», l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'UA a adopté une feuille de route pour l'établissement d'une zone de libre-échange continentale (ZL-EC) à la date indicative de 2017. Prudence Sebahizi, conseiller technique en chef et chef de l'unité ZL-EC, a déclaré que les pays africains restent résolus et prêts à réaliser la mise en œuvre de la ZL-EC d'ici la fin de l'année. Il a indiqué que les négociations visant à finaliser les Modalités de libéralisation tarifaire et des échanges de service, y compris les textes de l'Accord ZL-EC, sont bien sur la bonne voie.

Sebahizi a souligné que la ZL-EC devra aborder des problèmes délicats tels que des normes techniques qui varient d'un pays à l'autre et des procédures personnalisées, des mouvements de gens d'affaires, de la politique de concurrence et de la propriété intellectuelle et autres, ce qui rend le commerce harmonieux difficile. Il a également souligné la nécessité d'un engagement constructif avec le secteur privé et la société civile pour faire avancer le processus. Le secteur privé doit être engagé dès le départ, y compris via les chambres de commerce nationales et régionales, pour comprendre le processus et les avantages économiques potentiels de l'accord.

Les points suivants ont été soulevés lors de la discussion:

Libre circulation des personnes - les participants ont déplorés l'exigence de visa pour voyager dans le continent. Ils ont fourni des retours détaillés sur les défis auxquels ils sont confrontés pour leurs activités de commerce formel et informel. Les membres des milieux d'affaires ont souligné que les régimes sans visa favorisent le commerce et l'investissement intra-africains, facilitent les affaires et créent des opportunités d'emploi.

Facilitation du commerce - Les participants ont noté les faibles progrès réalisés pour réduire les coûts commerciaux et améliorer la compétitivité économique. Ils ont souligné la nécessité d'investir dans les infrastructures de et de trouver des moyens d'accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris les marchandises en transit. Beaucoup de ces mesures ont déjà été mises en œuvre à des degrés divers par certains pays africains. Mais il reste encore beaucoup à faire.

Monnaie unique - Les participants ont déclaré qu'il valait la peine de s'orienter vers une monnaie unique et ont estimé que la monnaie unique pouvait apporter une solution importante aux problèmes d'intégration en Afrique. Dans le contexte monétaire international d'aujourd'hui, une monnaie unique pour la plupart, si ce n'est pour tous, les pays africains peut donner l'occasion de mettre en commun leurs ressources monétaires afin de poursuivre leurs objectifs communs et individuels.

Une monnaie commune était également l'objectif de l'Organisation pour l'unité africaine, l'ancien prédécesseur de l'UA. Le Traité d'Abuja de 1991 établissant la Communauté économique africaine décrit six étapes pour la réalisation d'une zone monétaire unique pour l'Afrique qui devrait être achevée aux environs de 2028. Au début, la coopération et l'intégration régionales en Afrique seraient renforcées, ce qui pourrait impliquer des unions monétaires régionales. La phase finale implique la création de la Banque centrale africaine (BCA) et la création d'une monnaie unique africaine et d'une Union économique et monétaire africaine.

Consultation avec les entreprises -, les participants ont noté que les entreprises devraient être consultées plus régulièrement dans le processus de formulation de la ZL-EC, car il s'agit d'un lobbyiste important bien placé pour influencer les institutions chargées de la ratification des accords. Les membres des milieux d'affaires ont déclaré que la participation des entreprises aux négociations est précieuse, car ces négociations aboutiront à un accord ayant des effets positifs ou négatifs sur les intérêts commerciaux.

III. QUESTIONS CLES DISCUTÉES

1. Rôle des associations commerciales régionales dans l'avancement de la ZL-EC

Au cours de cette session, les activités et les défis liés à la mise en œuvre de la ZL-EC ont été présentés par Aminou Akadiry et Charles Kahutu, chefs de la direction respectifs des chambres de commerce de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique de l'Ouest, et Peter Lunenborg, chercheur sur les questions commerciales.

Il a été noté qu'en Afrique de l'Est et de l'Ouest, les entreprises au niveau national avaient plus tendance à participer aux négociations bilatérales que dans les négociations de la ZL-EC. En ce qui concerne le commerce, les gouvernements n'ont pas réussi à renforcer les liens avec les entreprises, ni à officialiser et à institutionnaliser leur participation. Les chambres de commerce régionales ont également peu d'influence sur les négociations de la ZL-EC, principalement en raison de leur manque d'expertise technique et de capacité. Pourtant, en 2012, lorsque le secrétariat de l'Union africaine a mis au point la négociation et la mise en œuvre de la ZL-EC, le secteur privé a été attribué à un rôle particulier, grâce à la création du Conseil des Affaires Africaines (CAA) pour être «une plate-forme continentale nécessaire pour agréger et articuler les points de vue du secteur privé dans les processus de formulation des politiques continentales ... » et jouer un rôle consultatif en communiquant ses points de vue par l'intermédiaire de la Commission de l'Union africaine.

Le CAA devait être composé de représentants des intérêts du secteur privé, avec une préférence pour les organismes généraux ou régionaux et devait être invité à des réunions de la Conférence des ministres du Commerce en qualité d'observateur. Pourtant, le secteur privé a été mis à une certaine distance des négociations et des mises en œuvre – il n'était pas encore envisagé, à l'époque, que le Conseil des affaires africaines prévu fournirait une contribution directe au forum de négociation de la ZL-EC (NF) ni au mécanisme de suivi et d'évaluation (une partie importante de la mise en œuvre).

Malheureusement, jusqu'à présent, le Conseil des affaires africaines n'a pas été opérationnalisé. En outre, au niveau du Secrétariat de l'Union africaine, des consultations limitées ont été menées avec le secteur privé, en partie causées par un manque de temps, en raison de la date limite de 2017 pour conclure un texte juridique qui peut être présenté aux États membres de l'UA. Les gouvernements africains ont pu avoir utilisé leurs plates-formes nationales de parties prenantes pour obtenir des intrants et informer leur secteur privé domestique, mais des preuves anecdotiques suggèrent que le secteur privé a été impliqué dans une mesure limitée.

Dans le projet de texte juridique actuel de la ZL-EC, il n'y a pas de dispositions spécifiques sur le Conseil des affaires africaines. L'observatoire du commerce et le Forum africain du commerce n'ont pas non plus trouvé leur chemin dans le projet de texte.

Les points suivants ont été soulevés lors de la discussion:

Les chambres régionales devront avoir un rôle croissant dans les négociations commerciales - Les participants ont souligné l'importance pour la CPACI, les chambres régionales et les associations commerciales de travailler en étroite collaboration et de coordonner leurs activités. En partenariat avec des chambres régionales de commerce et des associations industrielles du continent, la CPACI aura une voix plus forte sur des questions qui touchent plus que le monde des affaires.

Renforcement des capacités des chambres de commerce - De nombreux participants ont souligné que la capacité des chambres de commerce et d'autres associations de soutien aux entreprises reste très faible, ce qui a grandement affecté leur capacité à participer à l'élaboration des politiques. Les participants ont estimé qu'il était essentiel de créer une expertise technique sur le commerce, de renforcer les liens avec le gouvernement et d'assumer de plus en plus le rôle de coordinateur pour l'ensemble du secteur privé.

Travailler en étroite collaboration avec la CPACI - Plusieurs membres ont estimé qu'il serait important de renforcer le travail de la CPACI, éventuellement avec un mandat plus large pour examiner les questions de politique qui influent sur la plupart des négociations commerciales. La CPACI devrait être renforcée avec des experts professionnels et commencer à organiser un certain nombre de groupes de travail en collaboration avec les chambres de commerce régionales pour faire pression sur les gouvernements nationaux à travers des contacts personnels et des relations avec les chambres de commerce nationales et d'autres associations professionnelles.

2. Règlement des différends

Concernant ce point, Hendrik Kotze, du Centre Africain pour le Règlement des Différends, a expliqué que les instruments de règlement des différends entre partenaires sont parmi les éléments qui déterminent la crédibilité globale de tout accord international. Dans les accords commerciaux, les dispositions relatives au règlement des différends entre les partenaires sont parmi les éléments qui déterminent la crédibilité globale de tout accord international en tant qu'instrument qui peut être effectivement appliqué. En outre, un mécanisme de règlement des différends effectivement appliqué et reconnu peut également aider à clarifier l'interprétation et la portée de certains termes et conditions d'un accord, ce qui conduit à une mise en œuvre plus cohérente.

Les dispositions relatives au règlement des différends ont essentiellement deux objectifs. Premièrement, ils devraient a priori empêcher les parties de violer l'accord. C'est probablement le cas si le coût politique et économique de la violation de l'accord est perçu comme supérieur aux avantages. Deuxièmement, si un différend survient sur une éventuelle violation, les dispositions devraient empêcher les parties concernées d'avoir recours immédiatement à des contre-mesures protectionnistes. Au lieu de cela, un bon mécanisme de règlement des différends permet la consultation et l'arbitrage et veille à ce que les sanctions ne soient utilisées qu'en dernier recours.

Les points suivants ont été soulevés lors de la discussion:

Mécanisme de règlement des différends de la ZL-EC - Il a été expliqué que les négociateurs ont mis au point un mécanisme de procédures de réponse à trois niveaux pour résoudre les différends commerciaux: le premier est une réponse diplomatique pour tenter de résoudre le problème; Si cela ne fonctionne pas, des procédures formelles d'arbitrage seront engagées; faute d'avoir accès à une Cour de justice africaine. On a également fait valoir que les défis auxquels l'Afrique est confrontée sont plus petits que ceux de l'Union européenne par exemple, car l'Afrique ne crée qu'une zone de libre-échange et ne vise pas encore un marché unique avec une union douanière ou même une monnaie unique.

Rendre les mécanismes de règlement des différends plus efficaces - Les participants ont fait valoir que la meilleure approche pour faire face aux différends individuels devrait être d'engager d'abord la consultation / la médiation ou l'arbitrage avant d'opter pour un litige judiciaire. Il a été souligné que la préférence de la ZL-EC devrait être pour un modèle d'arbitrage quasi judiciaire en ce qui concerne les conflits commerciaux.

Défi pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) - Kotze a également noté que le véritable défi consiste à développer des mécanismes accessibles pour un usage quotidien - en particulier pour les opérateurs de MPME. Ceux-ci sont la puissance du commerce que nous voulons habiliter, puisque les grandes entreprises sont déjà en négociation. La réalité est que les MPME ne pourront jamais accéder à l'un de ces mécanismes complexes développés par des experts juridiques. Pour le règlement des différends, il est important de penser aux processus métier, développés par et pour les entreprises. Kotze a indiqué que les mécanismes de l'UE démontrent que, pour chaque 10 000 questions soulevées dans les bureaux de conseil de Solvit et de l'UE, seulement 50 concernent les tribunaux de justice. L'accent est mis sur le maintien de mécanismes qui abordent les 9 950 problèmes sans impliquer de processus juridiques.

L'expérience d'autres régions - Kotze a également souligné que l'expérience acquise dans les marchés de l'ASEAN et de l'UE montre que ces derniers mécanismes nécessitent des institutions proactives solides intégrées dans le gouvernement de chaque pays. Ces institutions devraient avoir un mandat politique fort pour répondre au non-respect du cadre de ZL-EC (par exemple, en France, le bureau de Solvit siège au bureau du président).

3. Implications de l'APE, de l'AGOA et d'autres accords commerciaux sur la ZL-EC

Actuellement, de nombreux pays africains ont des accords de libre-échange avec l'UE (APE) et les États-Unis (AGOA): les accords de partenariat économique (APE) sont des accords de libre-échange visant à créer une zone de libre-échange entre l'UE et les pays ACP, dans lequel il y a de moins en moins de droits sur les marchandises importées et exportées entre ces pays. Les APE restent très controversés. On craint qu'ils sapent le développement durable et à long terme des pays africains et leurs processus d'intégration régionale.

En septembre 2017, l'APE est entré en vigueur dans certains pays africains:

- En Afrique de l'Ouest: la Côte d'Ivoire, le Ghana.
- En Afrique australe: Membres de la SACU (le Botswana, le Lesotho, la Namibie, l'Afrique du Sud, le Swaziland) et le Mozambique (APE de la SADC)
- En Afrique centrale: le Cameroun
- En Afrique orientale et australe: Maurice, les Seychelles, le Zimbabwe et Madagascar (APE de l'AOS)

Les APE de la CEA (Communauté de l'Afrique de l'Est) englobant le Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda (et maintenant aussi le Sud-Soudan) ont été conclus mais pas encore signés. L'APE de l'Afrique de l'Ouest couvrant les pays de la CEDEAO et la Mauritanie a été signé par tous les pays africains membres, à l'exception de la Gambie et du Nigéria. Ainsi, les deux APE régionaux ne sont pas encore entrés en vigueur.

L'UE a signé l'Accord de partenariat économique (APE) en 2016 avec le groupe APE de la Coopération pour le développement en Afrique australe (SADC), comprenant le Botswana, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud et le Swaziland. L'Angola a l'option de se joindre à l'accord à l'avenir.

Les autres membres de la région de la SADC, notamment la République démocratique du Congo, Madagascar, le Malawi, Maurice, la Zambie et le Zimbabwe, négocient des accords de partenariat économique avec l'UE dans le cadre d'autres groupes régionaux, à savoir l'Afrique centrale ou l'Afrique orientale et australe .

Avec les pays d'Afrique du Nord bordant la Méditerranée, l'UE a conclu des 'Accords d'Association' dits bilatéraux, à l'exception de la Libye. En outre, l'UE a lancé des dialogues ou des négociations en faveur d'une «Zone de libre-échange approfondie et complète (ZL-EAC)» avec l'Égypte (2012), le Maroc (2013) et la Tunisie (2015). Une ZL-EAC élargirait considérablement la portée de l'Accord d'Association existant en y incluant également des engagements sur les marchés publics, l'emploi, l'environnement, ainsi que la libéralisation du commerce des services et du droit d'établissement, entre autres. À ce jour, les progrès semblent être teintés. Dans le cas du Maroc, le dernier cycle de négociation du ZL-EAC a eu lieu en avril 2014. Les négociations bilatérales entre l'UE et l'Égypte sur la libéralisation du commerce des services et du droit d'établissement sont en attente. À l'heure actuelle, la plupart des mouvements se produisent entre l'UE et la Tunisie.

En ce qui concerne les États-Unis, ces derniers ont plusieurs accords commerciaux non réciproques prévoyant un traitement en franchise de droits pour (plusieurs) des biens importés de (certains) pays en développement, en vertu du tarif de la nation la plus favorisée (NPF). Les programmes pertinents pour l'Afrique comprennent le Système généralisé de préférences (SGP) pour tous les pays en développement, le SPG pour les PMA et l'AGOA - la Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique.

L'AGOA a d'abord été lancée en 2000 pour une période de 15 ans. La Loi sur l'extension des préférences commerciales de 2015 a prolongé la date d'expiration de l'AGOA de 10 ans supplémentaires, jusqu'au 30 septembre 2025.

Pour les PMA africains, AGOA offre essentiellement 254 lignes tarifaires supplémentaires par rapport au Système généralisé de préférences des États-Unis (SGP) pour tous les pays en développement. Ces lignes tarifaires comprennent des produits tels que des roses fraîches, des tomates, des concombres, des agrumes et des jus, des sacs, des chaussures, des vaisselles et des montres à poignet. En outre, les pays africains non PMA disposent d'un accès en franchise de droits sur 1 457 lignes tarifaires supplémentaires qui ne sont pas en franchise en vertu du SGP des États-Unis pour tous les pays en développement (mais sans droits pour les PMA).

Les points suivants ont été soulevés lors de la discussion:

Sur l'APE - Beaucoup de participants avaient le sentiment que la façon dont les entreprises africaines se situeraient dans le cadre de cet accord était vague; bien que peu de secteurs soient plus touchés que d'autres, la vraie question est de savoir comment les gouvernements complètent l'accord avec d'autres mesures qu'ils mettent en place pour soutenir les industries nationales.

La politique du commerce et de l'investissement des États-Unis envers les pays africains - Un participant a expliqué que l'AGOA des États-Unis expirerait en 2015. Il a soutenu que les États-Unis souhaitaient avoir un accord de libre-échange avec les pays africains après son expiration et passer à des accords réciproques. Bien que l'AGOA soit considérée comme une réussite dans de nombreux milieux politiques, pour les entreprises, l'impact de l'initiative a été limité. En effet, en 2008, sur les 81,3 milliards de dollars des exportations des pays africains éligibles à l'AGOA, les marchandises étaient évaluées à 66,2 milliards de dollars suivant les dispositions hors taxe de l'AGOA, a rapporté Brookings. 9,8 milliards de dollars des 66,2 milliards de dollars ont été comptabilisés par des marchandises précédemment éligibles à un accès en franchise de droits dans le cadre du Système généralisé de préférences (SGP), de sorte que le commerce de 56,3 milliards de dollars était directement attribuable aux préférences de l'AGOA. Parmi les exportations de l'AGOA, 52,8 milliards de dollars d'exportations (95,7%) se composaient de produits liés à l'énergie (principalement du pétrole brut). Ainsi, les avantages réels de l'AGOA pour les pays africains sont beaucoup plus faibles que ce que montrent les chiffres globaux, soit environ 3,5 milliards de dollars d'exportations.

La libre circulation des personnes et la migration de main-d'œuvre - Plusieurs membres des milieux d'affaires ont estimé qu'il serait important d'opérationnaliser les politiques et les protocoles existants en matière de libre circulation des personnes et de migration de main-d'œuvre, de faciliter la liberté de mouvement pour les gens d'affaires et d'établir des accords sur la reconnaissance mutuelle de qualifications.

4. Veillez à ce que les femmes puissent participer et prospérer avec la ZL-EC

La session s'est dédiée à une variété de questions, y compris la société civile, les femmes chefs d'entreprise ou les femmes acteurs dans les associations d'entreprises féminines. Il a été noté que de nombreux intervenants dans les secteurs public et privé n'avaient pas connaissance ou n'avaient accès à des informations suffisantes sur les processus de la ZL-EC; cela impliquait qu'il y avait un dialogue limité autour des processus de négociation ou de mise en œuvre de la ZL-EC.

Parallèlement, il ya l'opinion publique que le libre-échange ne profite pas nécessairement à tous, mais la critique concerne principalement la protection des consommateurs, la sécurité d'emploi et le passage anticipé du pouvoir des institutions publiques aux sociétés privées. Cependant, il y a peu de discussions sur l'impact de la ZL-EC sur l'égalité entre les sexes.

Étant donné que l'égalité des sexes est proclamée en tant que valeur fondamentale ou primordiale, il serait surprenant qu'elle ne soit pas prise en compte dans les documents de la ZL-EC. Il semble y avoir une perception générale entre les autorités gouvernementales que la formulation des politiques publiques sur les accords commerciaux relève de la compétence du gouvernement, ce qui explique l'implication limitée de la population civile, y compris les femmes.

Les points suivants ont été soulevés lors de la discussion:

Négliger l'intégration de la perspective de genre - Les participants ont estimé qu'il fallait examiner de plus près comment la ZL-EC servirait à promouvoir la réalisation des droits économiques des femmes et le programme d'autonomisation. Sans un partenariat délibéré (partenariats public-privé) entre le gouvernement, les entreprises et les organisations basées sur le genre, les politiques et les accords commerciaux resteront aveugles à la question du genre et "neutres". Les décideurs ne sont pas formés pour tenir compte du genre dans l'ensemble des processus d'accords commerciaux.

Perspective de genre - De nombreux participants ont estimé que des mesures doivent être prises pour assurer la volonté politique et l'engagement envers les politiques commerciales sensibles au genre. Les gouvernements devraient veiller à ce qu'une perspective de genre soit incluse dans le processus de négociation.

5. Les impacts potentiels de la ZL-EC sur l'emploi des jeunes

L'Afrique a l'occasion de transformer «la forte augmentation de la population jeune» en un dividende démographique qui génère des progrès tangibles en matière de développement économique. Mais à ce moment crucial, cette opportunité est tempérée par la peur. En particulier, la peur de la perturbation économique et de l'inégalité. Mais c'est aussi un moment où, si l'Afrique mobilise les millions de jeunes sur le continent, elle a une véritable chance de progresser vers la prospérité.

Pour beaucoup, l'inégalité est entraînée par le chômage ou le sous-emploi. Le taux de chômage est foisonné par les faiblesses des économies, les transitions du marché du travail et le sous-emploi qui forcent ceux qui ont moins d'expérience à être à l'écart. L'exclusion des jeunes du marché économique menace la stabilité à long terme et engendre des tensions. Cela se produit déjà en Afrique du Sud et dans de nombreux autres pays. Pour de nombreux pays africains, le taux de chômage est remarquablement élevé et croissant. En conséquence, beaucoup sont poussés vers le secteur informel.

Les jeunes africains veulent être, et devraient faire partie de la solution. Ils croient qu'ils ont le désir de prospérer dans des emplois, des entreprises et des organisations créés par eux-mêmes. Le point de départ doit toujours être une éducation inclusive, pertinente et de qualité, une tâche qui n'est plus uniquement le domaine du gouvernement grâce à des paysages technologiques changeants. Les résultats de l'éducation inéquitable qui continuent d'entraver les pays africains, en grande partie en raison du statut géographique et socio-économique, doivent devenir une relique du passé.

Les points suivants ont été soulevés lors de la discussion:

Rôle des jeunes - Les participants ont souligné que les jeunes représentent l'avenir et qu'ainsi toutes les discussions sur la ZL-EC doivent intégrer les points de vue et les aspirations des jeunes. Les groupes et organisations de la jeunesse doivent être largement consultés et leurs points de vue doivent être essentiels dans les négociations. Même au niveau des chambres, les opinions des jeunes doivent être sollicitées.

Capacité de renforcement - Plusieurs membres des milieux d'affaires ont suggéré la nécessité de promouvoir les possibilités d'entrepreneuriat au niveau national, régional et local dans le cadre d'une approche multipartite, y compris l'organisation de foires de carrière, de sommets sur les opportunités dans des secteurs économiques spécifiques. En attribuant des projets d'infrastructure de facilitation du commerce, les jeunes doivent être priorités afin qu'ils puissent voir les bénéfices immédiats de la ZL-EC.

Améliorer l'éducation et les compétences en entrepreneuriat chez les jeunes - Un certain nombre de participants ont soutenu que la formation doit être au centre de la ZL-EC. Le défi auquel sont confrontés les jeunes en Afrique est le manque de compétences. Certains participants ont proposé une formation de développement des compétences à travers l'Afrique, en particulier dans les domaines techniques, à savoir la technologie et l'informatique, qui offrent à la fois l'emploi et l'autonomisation aux jeunes africains.

IV. CLOTURE

Enfin, le Président de la Chambre de commerce et d'industrie pan-africaine et de la Chambre de commerce et d'industrie du Ghana, Nana Dr. Appiagyei Dankawoso 1er, a conclu la réunion en appréciant grandement le travail acharné du Secrétariat. Nous avons accompli beaucoup de choses en 2017 et n'aurions pas pu le faire sans l'engagement des membres, le soutien financier de la CEA /IACPC /et de la Commission de l'UA.

Le thème de la Conférence: *La Zone de Libre-Echange Continentale (ZL-EC) - Etude des possibilités d'engagement des entreprises en Afrique.*

SEPTEMBRE 12 – 13, 2017

Kempinski Hotel Gold Coast City Accra, Ghana September 12th, 2017 September 13th, 2017

September 12, 2017

8.00 – 9.30	<p>INSCRIPTION—LIEU DE LA RÉUNION Hotel Mövenpick Ambassador Accra Café/Thé</p>
9.30 – 11.00	<p>Opening Prayer Mrs. Grace Akosua Dzeble</p> <p>Remarques d'ouverture Nana Dr. Appiagyei Dankawosol : Directeur général, Marine et General Brokers Co. Ltd, Président, Chambre de Commerce et d'Industrie du Ghana, et Chambre Panafricaine du Commerce et de l'Industrie</p> <p>David Luke, Coordinateur du centre de politique commerciale de l'Afrique, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique</p> <p>Séance d'ouverture présidentielle L'honorable Alan Kyerematen, Ministre du commerce et de l'Industrie de la République du Ghana</p> <p>Message officiel de l'Union Africaine S.E. Albert Muchanga Commissaire, Commission de l'Union Africaine, département du commerce et de l'industrie</p>
11.30 – 12.00	<p>Pause</p>
12.00 – 1.15	<p>Questions cruciales dans les négociations de la zone de libre-échange continentale: Où en sommes-nous vis-à-vis des négociations de la ZL-EC [Table ronde]</p> <p>Modérateur: M. Parastus Nepolo, président, Chambre de commerce et d'industrie de la Namibie</p> <p>Présentateur: Mr. Prudence Sebahizi, Conseiller technique et Chef de l'unité ZL-EC, Commission de l'Union Africaine</p>
13.15 – 15.00	<p>Dejeuner</p>
15.00 – 15.30	<p>Résumé de ce qui s'est passé lors du 6ème Forum UE-Afrique Business'</p> <p>Modérateur: M. Batanai Clemence Chikwene, Directeur de programme CEA / Centre Africain pour les Politiques Commerciales</p> <p>Présentateur: M. Babajide Sodipo, M. Babajide Sodipo, Conseiller commercial principal, Commission de l'Union africaine</p>

15.40 -17.30

Les mesures prises par les associations commerciales régionales pour stimuler le commerce et l'investissement et le rôle des communautés commerciales dans la construction du libre-échange continentale; [Table ronde]

Modérateur:

M. Frederick Alipue, PDG, Afrinvest Consultants

Présentateurs:

- **M. Charles Kahuthu**, Coordonnateur régional et chef de la direction, Chambre de commerce, industrie et agriculture de l'Afrique de l'Est.
- **M. Aminou Akadiri**, Directeur exécutif, Fédération des Chambres de commerce d'industrie de l'Afrique de l'Ouest
- **M. Peter Lunenborg**, Chercheur, programme commerce pour le développement, South Center
- **Mr. Karl Chokhotho**, Directeur général de CMA CGM Malawi et Zambie et Président de la Chambre de commerce et d'industrie du Malawi

September 13, 2017

9.00 - 9.45

En conversation avec **Dr. Martha Namundjedo**, PDG, United African Group [L'importance de la mise en œuvre pour réaliser la Zone de Libre-Échange Continentale: Rester réaliste]

9.45 – 11.45

Il est temps d'établir un moyen de règlement des différends relatifs aux investissements [Table ronde]

Modérateur:

M. Marco Francis, Chercheur, AAA International Services

Présentateur

Dr. Hendrik Kotze, Centre Africain pour le règlement des différends, Ecole de Commerce- Université de Stellenbosch

Examiner les répercussions de l'APE, de l'AGOA et d'autres investissements commerciaux pour la ZL-EC [Table ronde]

Modérateur:

Mr. Kipprono Kittony, PDG, Capital Real time, Président, Chambre de commerce et d'industrie nationale du Kenya

Présentateurs:

- **Mr. Peter Lunenborg**, Chercheur, programme commerce pour le développement, South Centre
- **Mr. Charles DeBow**, Vice-président, Chambre nationale de commerce Afro-Américaine
- **Mr. Harry Alford**, Président, Chambre nationale de commerce noir
- **Ms. Divine Ndhlukula**, Directeur général, Securico, Président, Chambre de commerce et d'industrie du Zimbabwe

11.45 – 12.15

Pause

12.15 – 13.30

Les femmes comme agent du changement économique: Veiller à ce que les femmes puissent prospérer avec la ZL-EC [Table ronde]

Modératrice: Joséphine Soanorondriaka, Directrice générale Hermes Conseils / Présidente, Chambre de commerce et d'industrie de Madagascar

Présentateurs:

- **Mme. Olive Kigongo**, Présidente d'Amagara Skin Care, Directrice générale de Homes Ltd, Directrice de MOSA Court Apartments, Directrice de Green Hills Farm Ltd. et Présidente de la Chambre nationale de commerce et d'industrie de l'Ouganda.
- **Mme. Kate Papafio**, PDG de Reroy Company
- **Mrs. Brukty Tigabu**, PDG et cofondatrice de Whiz Kids Workshop
- **M. Christopher Foster**, PDG, Picton Services, Président de la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Sierra Leone

13.30– 14.30

Dejeuner

14.30 – 15.30

Les impacts potentiels de la ZL-EC sur l'activité industrielle et l'emploi des jeunes [Impact de la corruption sur la ZL-EC]

Modérateur:

M. Auanli Bhaiji, Directeur régional, Bollore Transport and Logistics LTD, Président de la Fédération de l'Afrique de l'Est du Freight Forwarding Association

Présentateurs:

- **M. Toufiq Salim Turkey**, , Président, Chambre nationale de commerce, de l'Industrie et de l'agriculture de Zanzibar
- **M. Alhaji Sanusi Maijamaa**, Président, Association des Chambres de commerce, d'industrie, des Mines et de l'Agriculture, Chambre de commerce et d'industrie du Nigéria
- **M. Julião Dimande**, Président, Chambre de commerce du Mozambique
- **Dr. Fred Kyei Asamoah**, Directeur exécutif, COTVET

15.30– 16.00

Pause

16.00 – 17.45

Priorités du secteur privé à prendre en compte pour la réalisation de la ZL-EC Recommandations [Plénière]

Modérateur:

David Luke, Coordinateur du Centre de politique commerciale de l'Afrique, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

REMARQUES DE CLÔTURE

L'honorable Alan Kyerematen, , Ministre du commerce et de l'Industrie de la République du Ghana

Nana Dr. Appiagyei Dankawoso, Directeur général, Marine et General Brokers Co. Ltd, Président, Chambre de Commerce et d'Industrie du Ghana, et Chambre Panafricaine du Commerce et de l'Industrie.

Benin	<p>Mrs. Codojoalabi Awahou President, Benin Chamber of Commerce and Industry Owner, AWA Fish Company</p>
Burundi	<p>Mr. Audace Ndayizeye President, Burundi Chamber of Commerce and Industry Owner, ANS Petroleum SPRL</p>
Congo Brazaville	<p>Dr. Jean Galessamy Ibombot Vice President, Chambre de Commerce et d'Industrie Congo Brazaville Chairman and Chief Executive Officer, GIGI Import Export</p>
Cote D'Ivoire	<p>Mr. Serge Didier Media House Africa</p>
Democratic Republic of Congo	<p>Mr. Frederic Muleba President, Chambre de Commerce et d'Industrie Inde-Congo</p>
Djibouti	<p>Mohammed Ali Hassan Deputy Secretary General, Djibouti Chamber of Commerce</p>
Ethiopia	<p>Dr. Jara Sema CEO, Finifine Medical Services Board member, Ethiopian Chamber of Commerce</p> <p>Ms. Brukty Tigabu Chief Executive Officer, Whiz Kids Workshop</p>
Ghana	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nana Dr. Appiagyei Dankawoso President, Pan African Chamber of Commerce and Industry, Ghana Chamber of Commerce and Industry 2. Honorable Alan Kyerematen Minister of Trade and Industry of Ghana 3. Mr. Frederick Alipui Chief Executive Officer, Afrinvest Consult Ltd 4. Mr. Fred Kyei Asamoah Executive Director, COTVET 5. Mr. Farouk Boumaza Deputy Ambassador, Algerian Embassy 6. Olaide Mayowa Jose Aje Moneta Company Ltd 7. Mr. Kingsford Atawunde Chief Executive Officer, Greenagro Enterprise 8. Mr. Aloysius Agbavittor Managing Director, Jubilee Tours 9. Mr. Joseph Hayford SME and Consumer Finance, Unicredit

Ghana

- 10. Mr. Kofi Agyapong**
Chief Executive Officer, K&E Agyapong Co. Ltd.
- 11. Gabriel S Kakeke Shaanika**
Deputy Head of Mission of Namibia
- 12. Samirat Ntiازه**
Publication Director
Hommes d'Afrique Magazine
- 13. Sam Poku**
Board Chairman, IMANI
- 14. Hosephine Doegah**
General Manager, Empower Suites
- 15. Sulemanu Koney**
Chief Executive Officer, Ghana Chamber of Mines
- 16. Julius Bradford Lamptey**
Head of Research & Advocacy, Ghana Chamber of Commerce
- 17. Mohamed Ismail**
Head of Commercial Office , Embassy of Egypt
- 18. Estevao Jai**
Secretary ,Embaixada Da Republica De Angola
- 19. Philomena Appiah**
Managing Director, Global Garments& Textiles
- 20. Cecilia Karl-Asare**
Chief Executive Officer, Ce-Karl Investment Ghana Ltd
- 21. Cosmos Victor Bondzie**
Vice Chairman, Tema Region, Ghana National Chamber of Commerce
- 22. Abudey Selorm Jerome**
CEO/ Managing Director, AJA budey Investment Company Ltd.
- 23. Dr. Said Boakye**
Senior Research Fellow, Institute for Fiscal Studies
- 24. Shehu Adam Wumbei**
Director, Smice International
- 25. John Adda Abuga**
Manager, Ghana Free Zones Board
- 26. Claver Bationo Second Counselor**
Embassy of Burkina Fasso in Accra, Ghana
- 27. Eric Osahene Kofi Boadi**
Chairman Emeritus, Ubuntu Group
- 28. Gustav Quayson**
Country Brand Development Manager,Hugo Commodities
- 29. Aissatou Seck Deuzieme**
Conseiller Republic of Senegal
- 30. Boubou Mahaman Rabiu**
Second Councillor, Embassy of the Republic of Niger in Ghana
- 31. Frederick Amo Atakora Champion**
de la Chaine de Valeur, Ecobank Ghana
- 32. Stephane Miezan**
Chairman, Ghana National Chamber of Commerce and Industry
- 33. Albert Ankrah**
Business Development Manager, Jospong Group of Companies

Kenya	<p>Mr. Charles Kahuthu Chief Executive Officer /Reg Director, East African Chamber of Commerce, Industry and Agriculture</p> <p>Mr. Kipprono Kittony Chairman, Kenya National Chamber of Commerce and Industry Chief Executive Officer, Capital Realtime</p>
Madagascar	<p>Ms. ANDRIAMAMONJIARISON Joséphine Soanorondriaka President, Chambre de Commerce et d'Industrie d'Antananarivo Chief Executive Officer, Hermes Conseils</p>
Malawi	<p>Mr. Karl Chokhotho President, Malawi Chamber of Commerce and Industry Managing Director, CMA CGM Shipping Agency Limited Company</p>
Morocco	<p>Mr. Mohammed Dirissi Vice President, Morocco Chamber of Commerce and Industry</p> <p>Mr. Ibrahim Mahammadou Amadou Media House Africa</p>
Mozambique	<p>Mr. Juliao Dimande President, Mozambique Chamber of Commerce and Industry CEO/Owner, Jhossi Comercio</p>
Namibia	<p>Mr. Parastus Nepolo Chairman Windhoek Branch, Namibia Chamber of Commerce and Industry</p> <p>Ms. Martha Namundjebo Chair, United African Group</p>
Nigeria	<p>Ms. Lyalode Alba Lawson President, Nigerian Association of Chamber of Commerce and Industry CEO/Owner, LAWSON Group of Schools</p> <p>Mr. Aminou Akadiri Executive Director, Federation of West African Chambers of Commerce & Industry</p>
Seychelles	<p>Marco L. Francis Representative, Seychelles Chamber of Commerce Chairman AAA International Services</p>
Sierra Leone	<p>Mr. Christopher Forster President, Sierra Leone Chamber of Commerce, Industries and agriculture General Manager, Picton Services (sl) Ltd</p>
Somali Land	<p>Mr. Abdirashid Hussein Director of External Relation and Promotion, Somaliland Chamber of Commerce and Industry</p>
South Africa	<p>Dr. Hendrik Kotze Senior Researcher Africa Centre for Dispute Settlement, at the University of Stellenbosch Business School</p> <p>Mr. Albert Mandizvidza Chief Executive Officer, Peakford Management Consultants</p>

Sudan	Mr. Elgondi Osman Ibn Afan CEO Flavours Catering International. CEO, Sudan Chamber of Commerce and Industry
Tanzania	Mr. Meshack Kulwa Ezekiel Vice president, Tanzanian Chamber of Commerce and Industry
Togo	Mr. Gbikpi Date Yao Representative, Togo Chamber of Commerce and Industry
Zambia	Mr. Michael Nyirenda President, Zambia Chamber of Commerce and Industry Senior Instructor, UPCLOUD Training
Zimbabwe	Ms. Divine Ndhlukula President, Zimbabwe Chamber of Commerce and Industry Managing Director, Securico Security Services
AU Commission	H.E Albert Commissioner Muchanga Commissioner, Trade and Industry- African Union Commission Mr. Babajide Sodipo Senior Trade Advisor, African Union Commission Mr. Prudence Sebahizi Chief Technical Advisor and Head of the CFTA Unit, African Union Commission
UNECA	David Luke Coordinator, UNECA/ATPC Batanai Clemence Chikwene, Program Management Officer (ATPC), United Nations Economic Commission for Africa
Media	Mark Eddo CEO, Mark Eddo Media, London Joanne McNally COO, Mark Eddo Media, London

